

APOGE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels****(Exercice clos le 31 décembre 2019)**

Aux Membres

APOGE

21, boulevard François Suarez

B.P. 79

06342 LA TRINITE Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre organe délibérant, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association APOGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 22 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PwC Entrepreneurs Commissariat aux Comptes, SAS, Immeuble Palazzo, 31 avenue Simone Veil,
CS 71066, 06204 Nice Cedex 03
Téléphone : +33 (0)4 93 37 20 20, Fax : +33 (0)4 93 37 20 00, www.entrepreneurs.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par actions simplifiée au capital de 1 901 259 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 811 599 406. TVA n° FR 66 811 599 406. Siret 811 599 406 00014. Code APE 6920 Z.
Bureaux : Amiens, Bordeaux, Bourg-en-Bresse, Chaumont, Cognac, Dijon, Lesconil, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Pau, Péronne, Quimper, Rennes, Saint-Quentin, Strasbourg.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Evènements postérieurs à la clôture » en page 14 de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication de l'association appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

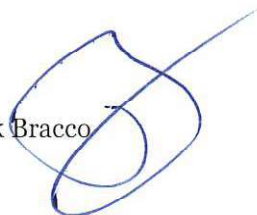
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nice, le 22 septembre 2020

Le commissaire aux comptes
PwC Entrepreneurs Commissariat aux Comptes

Patrick Bracco



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	107 746	96 422	11 324	19 438
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	128 335		128 335	128 335
Constructions	1 452 989	344 265	1 108 724	1 173 591
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Autres	454 693	333 399	121 295	106 093
Immobilisations grévées de droit				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	152		152	152
Créances rattachées aux participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	201 966		201 966	151 966
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 529		4 529	10 574
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 350 410	774 086	1 576 325	1 590 150
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Usagers et comptes rattachés	44 033		44 033	45 892
Autres	51 721 452		51 721 452	49 200 768
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement	449 388		449 388	697 483
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 317 350		1 317 350	983 609
Charges constatés d'avance	13 206		13 206	15 253
TOTAL ACTIF CIRCULANT	53 545 429		53 545 429	50 943 005
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	55 895 840	774 086	55 121 754	52 533 155

Legs nets à réaliser :

acceptés par les organes statutairements compétents

autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre :

Bilan passif

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves	925 392	925 392
Résultat de l'exercice	27 019	48 845
Report à nouveau	324 411	321 159
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	1 276 822	1 295 396
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise	181 686	136 092
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	119 504	71 931
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	1 578 012	1 503 419
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	5 600	6 029
Provisions pour charges	385 950	361 866
TOTAL PROVISIONS	391 550	367 895
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
TOTAL FONDS DEDIES		
DETTE		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	918 466	985 041
Emprunts et dettes financières diverses	1 340	1 420
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		29 798
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	74 981	121 751
Dettes fiscales et sociales	401 559	363 757
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	51 755 846	49 160 073
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTE	53 152 192	50 661 841
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	55 121 754	52 533 155

Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	440 075	467 857
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	440 075	467 857
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits nets partiels sur opérations à long terme		
Subventions d'exploitation	1 884 698	1 946 241
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	63 535	69 209
Cotisations	80	40
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	2 388 387	2 483 347
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation des stocks		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation des stocks		
Autres achats et charges externes	342 168	402 714
Impôts, taxes et versements assimilés	217 635	149 560
Salaires et traitements	1 240 672	1 226 878
Charges sociales	456 077	510 712
Dotations aux amortissements sur immobilisations	111 323	96 883
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Subventions accordées par l'association		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	2 367 876	2 386 747
RESULTAT D'EXPLOITATION	20 511	96 600
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS EN COMMUN		
EXCEDENT OU DEFICIT TRANSFERE		
DEFICIT OU EXCEDENT TRANSFERE		
Produits financiers de participation	14 479	14 416
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	55 792	
PRODUITS FINANCIERS	70 271	14 416
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	22 065	22 734
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	22 065	22 734
RESULTAT FINANCIER	48 206	-8 318

Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018
RESULTAT COURANT	68 717	88 282
Produits exceptionnels sur opération de gestion	30 201	4 921
Produits exceptionnels sur opération en capital		1 500
Reprises provisions et transferts de charges	6 029	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	36 230	6 421
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		
Charges exceptionnelles sur opération en capital	671	23 706
Dotations aux amortissements et aux provisions	77 258	22 152
CHARGES EXCEPTIONNELLES	77 929	45 858
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-41 698	-39 437
PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RESULTATS		
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
EXCEDENT OU DEFICIT	27 019	48 845

COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : APOGE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 55 121 754 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 27 019 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 22/06/2020 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, sauf sur les points suivants :

– De plus les dispositions budgétaires et comptables M22 bis du 12/11/2008 sont également appliquées.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Afin que le lecteur des comptes puisse porter un jugement avisé, les informations complémentaires suivantes sont données :

– Statut fiscal : L'association ne relève d'aucun impôt commercial

– Rémunération du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration ne perçoivent pas de rémunération et/ou d'avantage en nature.

– Comptes gérés des tiers particuliers sous les mesures suivantes :

- sous tutelle
- sous curatelle renforcée.

Au 31/12/2019, ces comptes représentent globalement 52 M€ et sont enregistrés à l'actif et au passif du bilan comptable de l'Association.

En règle générale, la valeur enregistrée en comptabilité pour ces comptes est la valorisation indiquée à la date du 31/12/2019 communiquée par les organismes financiers.

En cas d'absence d'information sur la valeur des comptes 31/12/2019, il a été retenu la valeur communiquée par les organismes financiers.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 6 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 10 ans
- * Mobilier : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants ont été constatés sous la forme de provision et leur montant est indiqué en annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,77 %
- Taux de croissance des salaires : 1,5 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Table de taux de mortalité : table INSEE TD 2018

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Evènements postérieurs à la clôture :

I/ Crise sanitaire

En raison de l'épidémie de Covid19, l'OMS a prononcé l'état d'urgence sanitaire le 30/01/2020 et déclaré la pandémie le 11/03/20.

Le gouvernement français a par conséquent pris des mesures de confinement à compter du 16/03/2020.

L'Association a mis en place plusieurs mesures propres à garantir la santé et la sécurité de ses salariés et à assurer la continuité de son activité, à savoir notamment:

- l'information des salariés sur les mesures et aménagements rendus nécessaires par la crise sanitaire,
- la généralisation du télétravail dans la mesure du possible,
- la prise en compte de vulnérabilités liées à la santé.

Il n'a pas été fait appel aux mesures de chômage partiel, ni à celles des délais de paiements des échéances sociales.

Il n'y a pas de conséquences financières sur l'activité de l'association pour laquelle la continuité d'exploitation n'a pas été remise en cause.

L'association supportera en 2020 les coûts liés à la mise en sécurité des salariés et à l'achat d'équipements de protection.

II/ Allocation de crédits spécifiques sur l'exercice 2020 pour compenser la baisse des participations enregistrée sur l'exercice 2019

Le Conseil d'Etat, par décision du 12 février 2020 (N° 425138, 425163, 425164), a décidé d'annuler le 1° de l'article R 471-5-3 du code de l'action sociale et des familles (CASF) qui correspond à la première tranche de participation du barème pour les personnes ayant des revenus supérieurs à l'AAH. Dans sa décision, le Conseil d'Etat considère qu'il y a rupture d'égalité entre la personne qui perçoit exclusivement le montant de l'allocation adultes handicapé (AAH) et qui est exonérée de participation financière et celle dont les revenus sont juste supérieurs à l'AAH qui va devoir payer une participation (de plus de 5 euros par mois pour un euro au-dessus de l'AAH en 2019). Selon le Conseil d'Etat, cette rupture d'égalité est liée à l'absence de mécanisme de lissage qui a pour conséquence d'entraîner une différence de traitement disproportionnée de ces deux situations.

L'annulation de cette disposition a également un effet rétroactif, les prélèvements effectués sur cette tranche de revenus depuis le 1er septembre 2018 sont illégaux. Par conséquent, l'Apoge a provisionné dans les comptes au 31/12/2019 un montant de participation à rembourser aux protégés pour 57 K€ dont 45 k€ au titre de 2019 et 12 K€ au titre de 2018.

Par mail en date du 3 septembre 2020, la DDCS a informé l'Apoge de l'attribution de crédits spécifiques pour compenser intégralement la réduction de participations enregistrée dans les comptes 2019. Cette information a été communiquée à l'Association après la date d'arrêt des comptes 2019 par le Conseil d'Administration du 22 juin 2020.

Le produit correspondant à ces crédits spécifiques n'était pas acquis à la date de clôture de l'exercice 2019. Par conséquent, il n'a pas été constaté dans les comptes clos le 31/12/2019.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	107 746			107 746
Immobilisations incorporelles	107 746			107 746
- Terrains	128 335			128 335
- Constructions sur sol propre	1 452 989			1 452 989
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	152 152	23 120	1 362	173 911
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	270 776	30 422	20 415	280 783
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 004 252	53 542	21 778	2 036 017
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	152			152
- Autres titres immobilisés	151 966	50 000		201 966
- Prêts et autres immobilisations financières	10 574		6 045	4 529
Immobilisations financières	162 692	50 000	6 045	206 647
ACTIF IMMOBILISE	2 274 690	103 542	27 823	2 350 410

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		53 542	50 000	103 542
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		53 542	50 000	103 542
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			6 045	6 045
Scissions				
Mises hors service		21 778		21 778
Diminutions de l'exercice		21 778	6 045	27 823

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	88 307	8 114		96 422
Immobilisations incorporelles	88 307	8 114		96 422
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	279 398	64 867		344 265
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	129 005	10 775	1 362	138 418
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	187 830	27 566	20 415	194 981
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	596 232	103 209	21 778	677 664
ACTIF IMMOBILISE	684 540	111 323	21 778	774 086

Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire		103 209	103 209
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice		103 209	103 209
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés			
Eléments mis hors service		21 778	21 778
Diminutions de l'exercice		21 778	21 778

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 51 783 220 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	4 529		4 529
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	44 033	44 033	
Autres	51 721 452	51 721 452	
Charges constatées d'avance	13 206	13 206	
Total	51 783 220	51 778 691	4 529
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
administres emolts.tut.a factur	38 381
dgf a recevoir	5 652
organ.sociaux produits a recev.	38 192
Total	82 225

Notes sur le bilan

Fonds associatifs

Tableau de variation des fonds associatifs

VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Résultats sous contrôle tiers financeurs	136 092	45 594			181 686
Réserves	925 392				925 392
Report à Nouveau	321 159	3 251			324 411
Excédent ou déficit de l'exercice	48 845	-48 845	27 018		27 019
Situation nette	1 431 488		27 018		1 458 507
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	71 931		47 574		119 504
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	1 503 419		74 592		1 578 012

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	361 866	24 084			385 950
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	6 029	5 600		6 029	5 600
Total	367 895	29 684		6 029	391 550
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles		29 684		6 029	

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 53 152 192 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	11 828	11 828		
- à plus de 1 an à l'origine	906 638	66 203	283 533	556 903
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	1 340	1 340		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	74 981	74 981		
Dettes fiscales et sociales	401 559	401 559		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	51 755 846	51 755 846		
Produits constatés d'avance				
Total	53 152 192	52 311 757	283 533	556 903
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	64 441			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
fournisseurs fact.non parvenues	51 190
interets courus / emprunts	1 340
dette prov./conges payes	140 317
organismes soc.charges a payer	148 039
etat charges a payer	37 128
administres avoirs a etablr	58 081
Total	436 094

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat.d avance	13 206		
Total	13 206		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 22 800 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		1 878 379	5 652		668	1 884 698
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement						
						1 884 698

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	385 950
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Intérêts restant à payer	131 845
Privilège de prêteur de deniers pour l'acquisition sur les biens immobilisés sis à la Trinité (06340) 19/21 boulevard François Suarez "Résidence Saint Just"	480 000
Hypothèque conventionnelle de 1er rang pour les travaux effectués dans l'immeuble	270 000
Privilège de prêteur de deniers pour l'acquisition sur le bien immobilier sis à Valbonne (06560) 55 Allée Pierre Ziller	550 000
Autres engagements donnés	1 431 845
Total	1 817 795

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 385 950 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 385 950 euros

La méthode de calcul retenue pour l'engagement de retraite est celle prévue par la CCN des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15/03/1966, à savoir la prise en compte de l'ancienneté des salariés dans l'activité en plus de celle acquise au sein de l'APOGE.